

**NOTE DE PRESENTATION  
BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2021**

*Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Conclusion*

## **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

La présente note sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité,
- universalité,
- unité,
- équilibre,
- sincérité.

Le budget 2021 a été voté le lundi 29 mars 2021 par le conseil municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté au conseil municipal du 29 janvier 2021.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de poursuivre les investissements en particulier pour la sécurité autour de l'école et d'engager des travaux sur les bâtiments publics ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la communauté d'agglomération, de la Région et des institutions au service des communes chaque fois que possible ;
- de contenir la dette.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

D'une part, se trouve la section de fonctionnement, représentant la gestion des affaires courantes et regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Au niveau des recettes, l'essentiel est constitué du montant de la fiscalité directe locale avec le produit de la seule taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui représente 64% du montant des recettes totales. Pour les dépenses, le poste le plus important est celui des dépenses de personnel (41% du montant des dépenses totales).

D'autre part figure la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et engager des opérations d'équipement pour la commune.

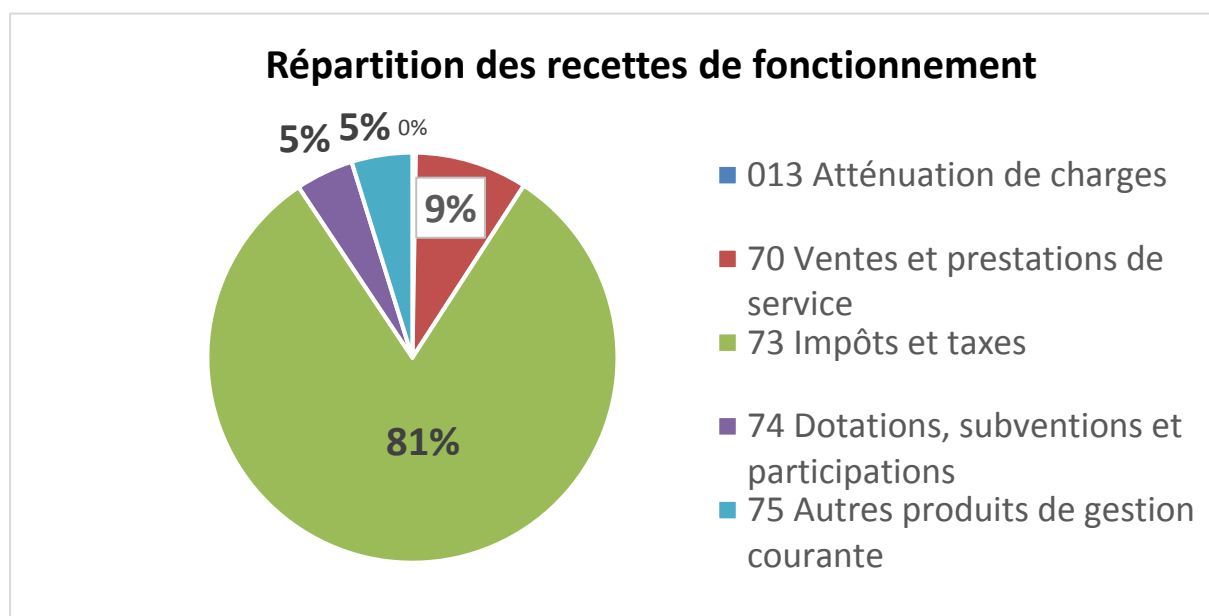
## II. La section de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement au budget 2021 représentent 970 576 euros** hors l'excédent de fonctionnement reporté (407 217€).

La principale ressource budgétaire de la commune est impactée en 2021 par la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert de la part départementale de la taxe foncière aux communes via l'application d'un coefficient correcteur. A la date du vote du budget, le montant des bases prévisionnelles 2021 fournies par la DGFIP n'était pas connu de même que le coefficient correcteur applicable pour notre commune. Dès lors le montant prévisionnel des recettes fiscales de la TF a été fixé à 622 000 € à partir des recettes de ces impôts en 2020 (soit 618 460 €) revalorisées à 0,2 %.

Par ailleurs, la Dotation Globale de Fonctionnement enregistre une baisse de 3 031€ soit 11% par rapport à 2020 tandis que l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire versées par la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (R.L.V.) restent inchangées par rapport à 2020 (96 373€ + 41 514€).

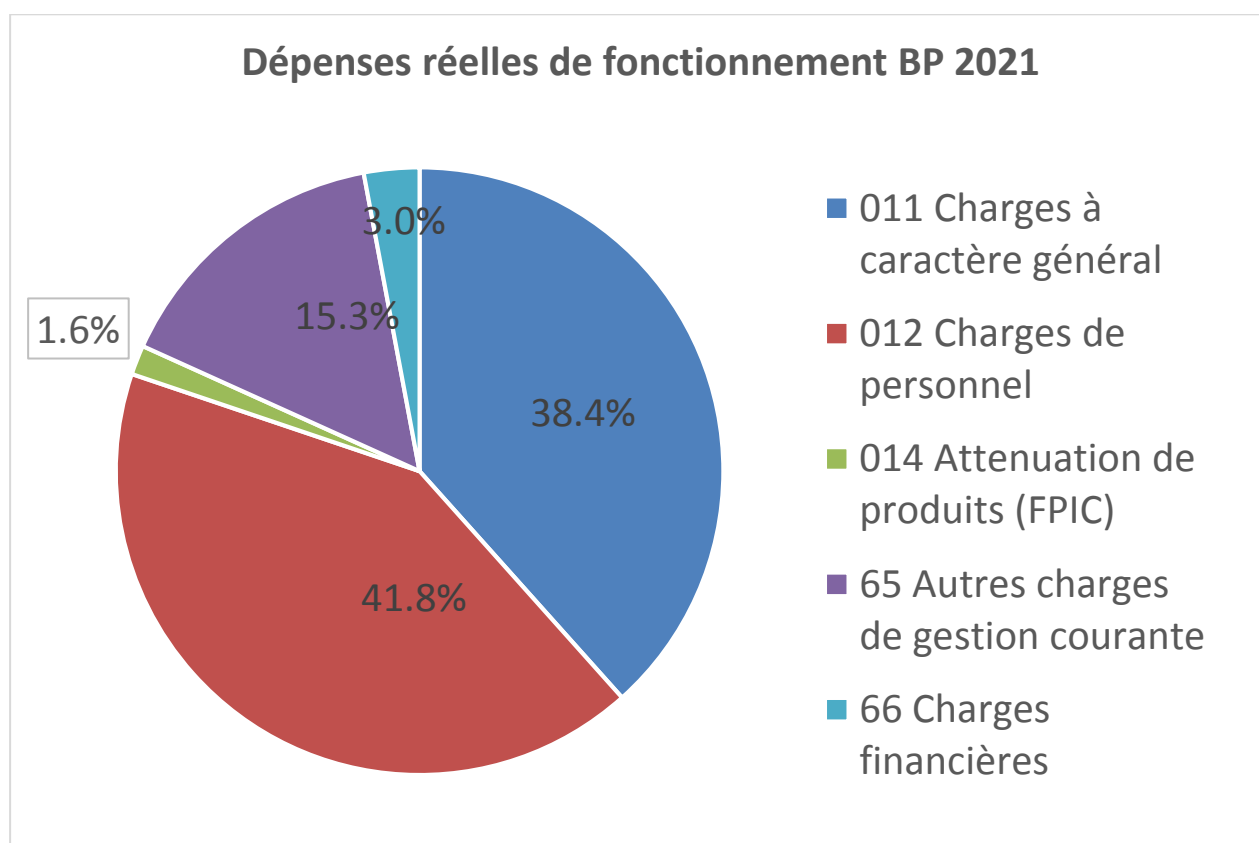


**Les dépenses de fonctionnement** sont notamment constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement au budget 2021 représentent 920 662 €** hors charges exceptionnelles et dépenses imprévues (257 131€) et hors virement à la section d'investissement (200 000 €).

Le principal poste de dépenses est celui des dépenses de personnel qui représente 41 % des dépenses de fonctionnement avec un montant de 376 720 €. Elles augmentent par rapport aux années précédentes du fait notamment de la titularisation de personnels employés comme contractuels jusqu'ici, de la revalorisation des grilles indiciaires de la Catégorie C, du passage du taux d'accident du travail AT à 1.8% (taux 2020 : 1.6%), du passage du SMIC horaire à 10.25 € au lieu de 10.15 €, de la prise en compte de l'indemnité de précarité pour les contractuels (10% du brut de chaque contrat inférieur à 1 an) et d'une enveloppe prévisionnelle de 150 h pour d'éventuels contrats de remplacement.

Le second poste est celui des charges à caractère général avec 345 967 € (représentant 36 % des dépenses de fonctionnement) qui recouvrent les achats de prestations de service (exemple les repas pour la cantine pour 45 300€) le gaz et l'électricité (éclairage public... 40 000€), l'entretien des bâtiments publics 32 000€, les assurances...



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## Tableau récapitulatif :

<b><u>RECETTES</u></b>	<b>BP 2021</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 377 793,52 €</b>
70 Ventes et prestations de service	85 926,00 €
73 Impôts et taxes	788 369,00 €
74 Dotations, subventions et participations	44 226,00 €
75/76/77 autres produits de gestion courante	49 455,00 €
013 Atténuation de charges	2 600,00 €
042 Opérations de cessions	- €
002 Excédent de fonctionnement reporté	407 217,52 €
<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>BP 2021</b>
011 Charges à caractère général	345 967,00 €
012 Charges de personnel	376 720,61 €
65 Autres charges de gestion courante	137 859,42 €
66 Charges financières	26 600,00 €
67 Charges exceptionnelles	189 631,43 €
014 Atténuation qui augmente de produits (FPIC)	14 158,00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	67 500,00 €
042 Opérations d'ordre (amortissements + opérations cessions)	19 357,06 €
023 Virement à la section d'investissement	200 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 377 793,52 €</b>

### **III. La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir et contribue à accroître le patrimoine communal. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de Marsat à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Par ailleurs, figure parmi les dépenses d'investissements le remboursement annuel des emprunts contractés.

- en recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Par ailleurs, pour financer ses investissements, la commune peut recourir à l'autofinancement (par virement à la section investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement) et/ou à l'emprunt.

### Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- rénovation, mise en accessibilité de la Mairie (tranche 2)
- mobilier de la Mairie
- matériel informatique de la Mairie (mise en sécurité)
- l'aménagement de l'espace Cœur de Marsat (Mairie, Ecole, salle polyvalente...)
- travaux sur les bâtiments publics

Cela représente un montant de dépenses d'opérations d'équipement de 607 766,30 € pour 2021 et des restes à réaliser de 2020 de 607 519,38 € dont le détail par opération est le suivant :

### Les subventions d'investissements attendues sont les suivantes :

- **l'Etat** : pour les travaux de la Mairie et pour l'aménagement de l'espace Mairie, Ecole, salle polyvalente.
- **la Région** : pour les travaux de la Mairie et pour l'aménagement de l'espace Cœur de Marsat
- **Le conseil départemental** : pour les travaux de la Mairie

Pour financer l'ensemble des investissements prévus, il est envisagé un autofinancement de 200 000 € et le recours à un emprunt de 150 000 €.

Dépenses par opération	RAR 2020	BP 2021
Acquisitions - 101	2 500,00€	41 560,00€
Bâtiments - 104	60 000,00€	30 000,00€
Voirie et eaux pluviales - 105	14 270,00€	20 500,00€
Aménagement cœur de Marsat - 106		240 000,00€
Aménagements et travaux divers - 113	2 600,00€	18 060,86€
Église - 116	6 744,00€	
Secteur château - 121	15 000,00€	
Aménagement mairie - 122	473 605,38€	247 095,20€
Éclairage public (pas d'op ex 117)	32 800,00€	10 550,24€
<b>Total opérations</b>	<b>607 519,38€</b>	<b>607 766,30€</b>

Tableau récapitulatif :

<b>Dépenses investissement</b>	<b>RAR 2020*</b>	<b>BP 2021</b>
Déficit d'investissement n-1		
Remboursement d'emprunts N		99 410€
Opérations d'équipement	607 519,38€	607 766,3€
Moins-value		
Opérations patrimoniales	5266,22€	
Diagnostics et études		
	612 785,60€	707 176,30€
<b>TOTAL</b>	<b>1 319 961,90€</b>	
*RAR= Reste à réaliser		
<b>Recettes investissement</b>	<b>RAR 2020</b>	<b>BP 2021</b>
FCTVA		11 034€
Taxe d'aménagement		20 000€
Subventions (dont A de police)	96 105€	304 260€
Emprunts		150 000€
Affectation N-1 (1068)		101 660,90€
Amortissements		19 356,90€
024 produits de cessions		
Opérations de cessions		2 525,40€
Opérations patrimoniales		
021 prévision autofinancement		200 000€
Excédent d'investissement n-1		415 019,70€
	96 105€	1 223 856,90€
<b>TOTAL</b>	<b>1 319 961,90€</b>	

## IV. Conclusion

Ce budget prend en compte notre volonté affichée lors des élections municipales de 2020 d'investir pour créer à Marsat un espace public accueillant en repensant les espaces publics « *pour créer un réel vivre ensemble et valoriser le patrimoine communal* ».

Il prend en compte aussi notre volonté de redonner au CCAS ses missions intergénérationnelles (le doublement de la dotation effectuée en 2020 est maintenue), de doter Marsat de services périscolaires et extrascolaires de qualité, et de mettre en place « *une circulation adaptée pour tous* » en lançant une étude sur un véritable plan de circulation faisant suite aux premiers aménagements de la rue du Coudet.

Face à ces investissements, face à notre souhait d'améliorer les services auprès des marsadaires, nous sommes aussi très attentifs à la maîtrise de l'équilibre budgétaire et à son évolution pour les prochaines années. Ce budget a fait l'objet d'un travail rigoureux prenant en compte l'évolution des ratios financiers tout en œuvrant pour le développement d'une « *commune vivante, ouverte, solidaire, respectueuse de son milieu naturel et en adéquation avec nos valeurs humanistes.* »